

TABLEAU 5. NOTIFICATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) CONCERNANT DE NOUVEAUX PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIANT LES LMR DE SUBSTANCES, SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES PRODUITS HORTICOLES ACP.

Substance active	Substances clés*	Notification émanant de	Publication	Echéance pour les commentaires	lien
Thiaclopride	X	EU	06/07/2023	04/09/2023	<a href="#">link</a>
Haloxyfop	X	EU	06/07/2023	04/09/2023	<a href="#">link</a>
Indoxacarbe	X	EU	07/07/2023	05/09/2023	<a href="#">link</a>
Desméthiphame		EU	07/07/2023	05/09/2023	<a href="#">link</a>
Étridiazole		EU	07/07/2023	05/09/2023	<a href="#">link</a>
Flurtamone		EU	07/07/2023	05/09/2023	<a href="#">link</a>
Profoxydime		EU	07/07/2023	05/09/2023	<a href="#">link</a>
Difenacoum		EU	07/07/2023	05/09/2023	<a href="#">link</a>
Permanganate de potassium		EU	07/07/2023	05/09/2023	<a href="#">link</a>
Chlorprophame		GB	02/08/2023	/	<a href="#">link</a>

\*LES SUBSTANCES ACTIVES CLÉS SONT CELLES QUI SONT UTILISÉES/HOMOLOGUÉES DANS UN OU PLUSIEURS PAYS ACP SUR DES CULTURES HORTICOLES FRÉQUEMMENT EXPORTÉES AU NIVEAU RÉGIONAL OU INTERNATIONAL.



Cette publication a été développée par le programme Fit For Market+ mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.